



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA LIBRE PENSÉE DES BOUCHES DU RHÔNE

Pour tout courrier : B. P. 40078 - 13 192 MARSEILLE CEDEX 20
Site Internet : <http://www.lp-13.org> e-mail : federation@lp-13.org

L'Association Nationale des élus locaux « Les Amis de la Libre Pensée » s'adresse à l'Association des Maires de France

À monsieur François Baroin, Président de l'Association des Maires de France

Monsieur le Président,

Cher Collègue,

Notre Association des élus locaux « Amis de la Libre Pensée » a pris connaissance avec intérêt de la brochure de l'Association des Maires de France sur la laïcité.

Nous constatons avec plaisir que, sur les grandes questions que vous abordez (crèches pour enfants, restauration scolaire, accompagnatrices de sorties scolaires, Cultuel/culturel, Neutralité des élus et des fonctionnaires, neutralité des bâtiments publics, fêtes religieuses pour les agents, crèches de Noël, salle pour les funérailles civiles...), l'AMF préconise le respect de la laïcité au sens des articles fondamentaux de la loi de Séparation des Églises et de l'État. Ainsi, les positions exprimées dans ce vade-mecum rejoignent pour l'essentiel bon nombre des positions des libres penseurs.

Cette brochure de l'AMF constituera, pour nos collègues Elus, un point d'appui précieux, une aide dans les problèmes qu'ils rencontrent quotidiennement.

Comme vous le savez le principe de laïcité, de Séparation des églises et de l'état, est un des principes fondamentaux de la Libre Pensée, la plus ancienne des associations laïques de ce pays, et qui compta parmi ses membres les plus illustres figures du XIX^e et du XX^e siècle. François-Vincent Raspail, Auguste Blanqui, Victor Hugo, Littré, Paul Bert, Ferdinand Buisson, Aristide Briand, Clémenceau, Emile Zola, Romain Rolland, Victor Basch, Edouard Herriot, Anatole France, Jean Jaurès, Bertrand Russel, Jean Rostand en firent partie...

Nous constatons que, malheureusement, ni la Libre Pensée, ni notre Association d'Elus, n'ont été auditionnées par l'AMF, ni par son groupe de travail sur la laïcité, ce que nous regrettons. La Libre Pensée est pourtant étroitement liée à la loi de 1905, de fait bien davantage que toute autre association laïque de ce pays.

Ainsi nous lisons dans le récit de l'un de vos intervenants que « Certains courants de pensée qui se proclament laïques, et sont en fait antireligieux, ne sont pas fidèles à l'esprit de la loi de 1905 ». Une phrase d'autant plus étonnante que le Président d'EGALE (il s'agit de lui) affirme quelques lignes au-dessus « On peut être laïque et chrétien, laïque et juif, laïque et musulman, ou bien laïque et athée, laïque et libre penseur, laïque et indifférent ». Donc un croyant peut être laïque... mais pas un antireligieux ?

Les libres penseurs sont institutionnellement laïques parce qu'ils sont pour la Séparation des Églises et de l'État. Ils sont philosophiquement antireligieux, car ils voient dans les religions les pires obstacles à l'émancipation humaine. La laïcité n'est pas une philosophie, mais un dispositif institutionnel et juridique. L'athéisme est une philosophie, mais s'il devient un dispositif institutionnel, c'est, en conséquence, un totalitarisme comme un autre, même s'il est l'inverse de la théocratie. Eh bien la Libre Pensée est antireligieuse, car elle ne se reconnaît ni dieux, ni maîtres et l'a toujours montré : la laïcité n'est pas l'anti-religion, mais on peut être antireligieux et être laïque, respectueux de la liberté de conscience de tous.

*Vous savez sans doute également que notre association d'Elus, comme la Fédération Nationale de la Libre Pensée, sont très attentifs aux manquements à la loi. De nombreux recours administratifs ont été effectués ces dernières années par ses Fédérations départementales. Nous avons utilisé interventions et recours de ces Fédérations pour rédiger un « **Guide de la laïcité** » (« à l'usage des élus républicains et des citoyens »). Celui-ci n'étant pas mentionné dans la liste de vos références, nous nous permettons de vous l'adresser ci-joint.*

Ainsi page 16 de votre vade-mecum, vous préconisez le respect de l'article 28 pour les bâtiments publics. Vous écrivez : « La présence de crèches de Noël dans l'enceinte des mairies n'est pas, du point de vue de l'AMF, compatible avec la laïcité ». C'est aussi la position de la Libre Pensée et de l'Association Nationale des Elus Locaux « Les Amis de la Libre Pensée », abordée page 24 et suivantes de notre Guide (que nous allons avoir à mettre à jour). Vous relevez « toutefois que la jurisprudence administrative est, encore à ce jour, discordante sur ce sujet. » En effet. Vous indiquez interroger le Ministre de l'intérieur. Nous vous informons, en ce qui nous concerne, que la Fédération Nationale de la Libre Pensée a saisi le Conseil d'État.

Nous restons, monsieur le Président, à votre disposition pour contribuer à la poursuite du travail de l'AMF sur la laïcité, dans l'intérêt des citoyens de ce pays et des principes de la République à laquelle nous sommes tous profondément attachés.

Veuillez recevoir monsieur le Président, cher collègue, nos cordiales salutations républicaines et laïques.

Christian Baqué
Président de l'ANELALP
Maire adjoint de Mombrier (Gironde), 26 novembre 2015